



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 21  
Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur:** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Coordonnées: 2 607 757 / 1 240 565

Projet: Aménagement des eaux du Hüsligrabe à Seehof [Elay], secteur Hüsligrabe

Le projet prévoit des aménagements de protections contre les crues. Les aménagements sont les suivants d'amont en aval:

1. Piège à débris flottant de 3 m de large et 1 m40 de haut avec dépotoir.
2. Remodelage de terrain pour conduire les débordements des deux ponceaux dans le cours d'eau.
3. Remplaçant du ponceau par une buse métallique avec gabarit suffisant de 180x150 cm.

Dérégations faisant l'objet de la requête: Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 et 2 LFo, art. 14 al. 1 et 2 OFo et art. 35 al. 1 à 3 OCFo.

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

Dérégation pour des interventions sur la végétation des rives au sens des art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN, ainsi que les art. 12, 13 al. 3 et l'art. 17 de l'ordonnance cantonale OPN

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai de publication et de recours: du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Seehof

Piquetage: Le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 30 mai 2022

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



## Belprahon

### Corvées

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022 sont invitées à faire signer leurs heures auprès d'Evelyne Rais, jusqu'au 10 juin 2022 au plus tard.

Belprahon, le 11 mai 2022

Le Conseil communal

Syndicat scolaire du Grand Val

**Educateur/trice et Directeur/trice pour l'école à journée continue (EJC) taux d'occupation env. 10%**

Votre mission:

- Conduite du personnel
- Gestion de la logistique des repas
- Gestion de l'administration et de la facturation
- Assurer un accompagnement de qualité aux enfants accueillis, en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Proposer des pistes d'action et les mettre en oeuvre dans l'intérêt de l'enfant
- Favoriser un lien de qualité et d'échanges avec les familles et les services externes

Votre profil:

- Être titulaire d'un diplôme sociopédagogique ou titre jugé équivalent
- Aisance dans les contacts humains
- Aptitude à travailler en équipe et avec des enfants de 4 à 16 ans
- Être parfaitement à l'aise avec les outils informatiques usuels
- Être dynamique, créatif, disponible, patient

Lieu de travail: Le Grand Val

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2022

Délai de postulation: 20 juin 2022

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Nathalie Kaempf directrice du syndicat au 032 499 90 35.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels sont à adresser par email à l'adresse suivante: [aubrymelissa@hispeed.ch](mailto:aubrymelissa@hispeed.ch).

Belprahon, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal

### Comment utiliser un défibrillateur?

Le Conseil communal a récemment fait installer par la Fondation Réajura Coeur un défibrillateur à l'extérieur de la maison communale. Afin de montrer à chacun comment se servir de cet appareil, une matinée d'information avec démonstration aura lieu le

Samedi 11 juin 2022 à 9h,  
à la Maison communale.

Belprahon, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal

### Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le

Jeudi 9 juin 2022, de 13h30 à 18h30  
au centre du village

Deux bennes seront à disposition pour la ferraille et les encombrants.

Tout objet entrant dans un sac Celtor 110 l n'est pas accepté au grand ramassage. Les meubles (armoires, lits, tables, chaises, etc) doivent être apportés démontés.

Belprahon, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal



## Berne

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM) – Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

### Inscription militaire de la classe d'âge 2005

Les conscrits suisses de la classe d'âge 2005 seront intégrés dans les contrôles militaires cette année.

Tous les conscrits qui n'ont pas encore reçu de lettre « recensement et informations » concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, Agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: [jurabernois.ossm@be.ch](mailto:jurabernois.ossm@be.ch), téléphone: 031 635 49 50).

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Chef de l'unité affaires militaires / suppl cdt ar BE, Romain Sunier

Direction des travaux publics et des transports – Office des ponts et chaussées

### Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux du Hüsligrabe à Seehof [Élay], secteur Hüsligrabe

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la Commune municipale de Seehof soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Seehof

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune municipale de Seehof

Cours d'eau: Hüsligrabe

Localité: Seehof, parcelle 45

## Petit permis de construire selon art. 27 DPC non publié

Le dossier concernant le permis de construire ci-après, délivré à M<sup>me</sup> Marie-Louise Voser, peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture jusqu'au 23 juin 2022:

- Pose d'un Velux sur pan Sud du toit pour apporter de la lumière dans une pièce existante, parcelle N° 71, Les Grands Clos 4 à Belprahon.

Belprahon, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal



## Champez

### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 9 mai 2022 au réseau de distribution, Ecole, toilette lavabo et réseau des fontaines, Fontaine Fond du Village à Champez par M. Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champez, le 24 mai 2022

Le Conseil communal



## Corcelles

### Avis de construction

**Maître d'ouvrage:** Germiquet Christophe – Contre-Montet 6 – 2515 Prêles

**Auteur du projet:** Germiquet Christophe – Contre-Montet 6 – 2515 Prêles

**Propriétaire foncier:** Germiquet Christophe – Contre-Montet 6 – 2515 Prêles

**Emplacement:** parcelle N° 11 – Clos la Jus 30 – 2747 Corcelles

**Projet:** Création d'une nouvelle terrasse sur le pont de grange existant côté Est avec remplacement de deux fenêtres par deux portes fenêtres. Terrasse en bois sur solive. Garde-corps en aluminium couleur anthracite côté Nord et Sud de la terrasse, bacs à fleurs fixes côté Est

**Zone d'affectation:** Village ancien

**Dimensions:** selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 25 juin 2022, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 25 mai 2022

Le Conseil communal

### Avis de construction

**Requérante:** Commune mixte de Corcelles, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles.

**Auteur du projet:** Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

**Emplacement:** parcelles N° 7, 592, 601, 603, 617 et 618, aux lieux-dits: «La Fin Dedos et Clos la Jus», commune de Corcelles.

**Projet:** réalisation de bouclages de conduites sur le réseau d'alimentation en eau potable.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zones:** plan de lotissement N°1 «Fin Dedos» et routes.

**Recensement arch.:** ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 mai 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Elections communales complémentaires

Suite aux départs de Messieurs Ast Jean-Denis et Habegger Pierre, deux postes de membres au conseil communal sont à repourvoir.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 14 août 2022, pour procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection:

- a) De deux membres du Conseil communal pour terminer la période de législation jusqu'au 31 décembre 2023, selon les articles 2 et 43 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Corcelles.

Le vote aura lieu le dimanche 14 août 2022 de 11h à 12h au bureau du Secrétariat communal ou par correspondance jusqu'au jour du scrutin à 10h45.

#### Dépôt des listes

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au Secrétariat communal jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, 17h dernier délai, conformément à l'article 28 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés/ées à signer la liste sur laquelle ils/elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction.

Ils/elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au bureau du Secrétariat communal.

#### Élections tacites

Conformément à l'article 42 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, si le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement le/la candidat/e sans opération électorale.

#### Ballottage

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 25 septembre 2022 aux mêmes heures et dans le même local.

Corcelles, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal

### Remerciements

C'est avec regret que les Autorités communales ont pris acte de la démission de Monsieur Habegger Pierre de son poste de Conseiller communal.

Nous tenons à le remercier pour la collaboration ainsi que l'entente que nous avons pu entretenir au sein du Conseil.

Nous lui souhaitons plein de succès pour la suite.

Corcelles, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal

### Mise au concours

#### Educateur/trice et Directeur/trice pour l'école à journée continue (EJC) taux d'occupation env. 10%

Votre mission:

- Conduite du personnel
- Gestion de la logistique des repas
- Gestion de l'administration et de la facturation
- Assurer un accompagnement de qualité aux enfants accueillis, en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Proposer des pistes d'action et les mettre en oeuvre dans l'intérêt de l'enfant
- Favoriser un lien de qualité et d'échanges avec les familles et les services externes

Votre profil:

- Être titulaire d'un diplôme socio pédagogique ou titre jugé équivalent
- Aisance dans les contacts humains
- Aptitude à travailler en équipe et avec des enfants de 4 à 16 ans
- Être parfaitement à l'aise avec les outils informatiques usuels
- Être dynamique, créatif, disponible, patient

Lieu de travail: Le Grand Val

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2022

Délai de postulation: 20 juin 2022

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Nathalie Kaempf directrice du syndicat au 032 499 90 35.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels sont à adresser par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch.

Grandval, le 19.05.2022

Le Syndicat scolaire du Grand Val



## Court

Syndicat d'amélioration foncière intégrale Court (SAFIC)

### Assemblée

La 21<sup>e</sup> assemblée des propriétaires aura lieu le lundi 13 juin 2022 à 20h, au centre communal de Court.

Ordre du jour

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la 20<sup>e</sup> assemblée des propriétaires du 5 novembre 2018.
3. Comptes 2018, 2019, 2020 et 2021
  - a) Présentation des comptes.
  - b) Rapports de l'organe de vérification des comptes.
  - c) Approbation des comptes et décharge au comité.
4. Informations sur l'état actuel des travaux et la procédure de dissolution du Syndicat.
5. Approbation de la dissolution du Syndicat.
6. Divers.

Court, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Comité du Syndicat d'amélioration foncière intégrale Court (SAFIC)

Commune bourgeoise de Court

**Information aux consommateurs d'eau potable**

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés en mai 2022 et les résultats d'analyses officiels ont montré que l'eau potable distribuée par la Bourgeoisie de Court est conforme aux normes légales:

- *qualité bactériologique*: irréprochable
- *dureté en graduation française (f)*: 14.3 (mi-dure)
- *teneur en nitrate (mg/l)*: 5.31
- *provenance de l'eau*: eau de source
- *traitement de l'eau*: chloration

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de la Bourgeoisie de Court, tél. 032 497 92 61.

Court, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Bourgeoisie de Court

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Nathalie Kaempf directrice du syndicat au 032 499 90 35.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels sont à adresser par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch.

Crémines, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Conseil communal

- Aptitude à travailler en équipe et avec des enfants de 4 à 16 ans
- Etre parfaitement à l'aise avec les outils informatiques usuels
- Etre dynamique, créatif, disponible, patient

Lieu de travail: Le Grand Val

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2022

Délai de postulation: 20 juin 2022

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Nathalie Kaempf directrice du syndicat au 032 499 90 35.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels sont à adresser par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch.

Grandval, le 19.05.2022

Le Conseil municipal



**Crémines**

**Avis de construction**

(Demande après-coup)

Requérant: Hoirie Flükiger, par Michèle Flükiger, Sur Coaras 103, 2747 Corcelles

Emplacement: Parcelle N° 50, au lieu-dit: Route de Corcelles 238a

Projet: Aménagement d'une place de parc en gravier, au Nord de la parcelle

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone: Mixte - Centre C

Recensement architectural: Ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 25 mai 2022

Secrétariat communal



**Eschert**

**Animation «Bibliobus» et «Bain de livres»**

Le Bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations «Ensemble!» avec l'association «Bain de livres».

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne comme d'habitude et vient accompagné par le bus «Bain de livres» qui s'installe à côté de lui.

L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonaises), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges, des bébés lecteurs aux adolescents.

Un choix de livres à lire sur place est aussi à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s.

Dans notre village, l'animation aura lieu le **vendredi 17 juin 2022 entre 16 h 45 et 18 h 45 au milieu du village.**

Pour plus d'informations: www.bibliobus.ch, rubrique «Ensemble!» ou: bibliobus@bibliobus.ch  
Eschert, le 17 mai 2022

Conseil communal

**Mise au concours**

**Educateur/trice et Directeur/trice pour l'école à journée continue (EJC) taux d'occupation env. 10%**

Votre mission:

- Conduite du personnel
- Gestion de la logistique des repas
- Gestion de l'administration et de la facturation
- Assurer un accompagnement de qualité aux enfants accueillis, en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Proposer des pistes d'action et les mettre en oeuvre dans l'intérêt de l'enfant
- Favoriser un lien de qualité et d'échanges avec les familles et les services externes

Votre profil:

- Être titulaire d'un diplôme socio pédagogique ou titre jugé équivalent
- Aisance dans les contacts humains
- Aptitude à travailler en équipe et avec des enfants de 4 à 16 ans
- Etre parfaitement à l'aise avec les outils informatiques usuels
- Etre dynamique, créatif, disponible, patient

Lieu de travail: Le Grand Val

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2022

Délai de postulation: 20 juin 2022



**Grandval**

**Mise au concours**

**Educateur/trice et Directeur/trice pour l'école à journée continue (EJC) taux d'occupation env. 10%**

Votre mission:

- Conduite du personnel
- Gestion de la logistique des repas
- Gestion de l'administration et de la facturation
- Assurer un accompagnement de qualité aux enfants accueillis, en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Proposer des pistes d'action et les mettre en oeuvre dans l'intérêt de l'enfant
- Favoriser un lien de qualité et d'échanges avec les familles et les services externes

Votre profil:

- Être titulaire d'un diplôme socio pédagogique ou titre jugé équivalent
- Aisance dans les contacts humains



**Moutier**

Société de tir de Champoz

**Tirs obligatoires et tirs en campagne 2022**

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes:

**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 de 18 h 30 à 20 h**

**Samedi 18 juin 2022 de 9 h 30 à 11 h**

**Mercredi 17 août 2022 de 18 h 30 à 19 h 30**

Tir en campagne à Champoz

**Vendredi 10 juin 2022 de 18 h à 20 h**

**Samedi 11 juin 2022 de 15 h à 18 h**

**Dimanche 12 juin 2022 de 9 h à 12 h**

De plus, nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir, de 18 h à 19 h 30. Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Le stand sera fermé du 13 juillet au 9 août 2022.

Moutier, mai 2022

Municipalité de Moutier

**Avis de construction**

Requérant: Fondation Armée du Salut, Laupens-trasse 5, 3001 Berne

Emplacement: Parcelle N° 560, rue des Œuches 23

Projet: Pose d'un totem.

Zone: HA3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 mai 2022

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant: Perdocchi Julien, Derrière-les-Crêts 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1048, Derrière-les-Crêts 3

Projet : Couverture de la terrasse (structure métallique avec store) en façade Sud-Ouest.

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 mai 2022

Services Techniques-Urbanisme



## Perrefitte

### Avis de construction

Maître d'ouvrage : M. et M<sup>me</sup> Nicolas et Valériane Rubin, Chemin des Mésanges 6, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Beeler-Architecture, Rue de Mévillier 36, 2738 Court

Propriétaire du terrain : M. Rudolf Kläy, Vers l'Ecole 30, 2742 Perrefitte

Projet : Construction de 2 villas avec pompes à chaleur air-eau et aménagement d'une route d'accès sur parcelles N<sup>os</sup> 902 et 734 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Les Seignes »

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 25 mai 2022

Le Conseil municipal

### Avis de construction

#### Permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Fabien Monnerat, Clos Dessus 37b, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Projets : 1) Installation d'une pompe à chaleur air-eau à l'est du bâtiment no 37b. Niveau de puissance sonore : 50 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 26.1 dB, la valeur de planification de 45 dB est donc respectée; 2) Construction d'un mur de soutènement à l'est du bâtiment N<sup>o</sup> 37b sur parcelle N<sup>o</sup> 350 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Clos Dessus ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 25 mai 2022

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 516, 628 et 713, au lieu-dit : « Sous le Tacon », commune de Perrefitte.

Projet : démolition du mur existant et construction d'un nouveau mur de soutènement en blocs de pierres calcaires.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : route communale et H2.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 mai 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Petit-Val

### Avis de construction

Requérant : Franz Grossen, Les Gros Clos 1, 2748 Souboz

Auteur du projet : CKTECH sàrl, Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Rue : Clos Devant 4, Souboz Parcelle N<sup>o</sup> : 5

N<sup>o</sup> eBau : 2022-3021

Projet de construction : Transformation, déconstruction des annexes Est et Ouest du grenier, restauration d'une partie de la toiture

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 25 mai 2022

Conseil communal

### Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) Information et Participation de la Population (IPP)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Conseil communal de Petit-Val ouvre une procédure de participation publique relative à la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Le projet de révision de l'aménagement local sera déposé publiquement du 2 au 24 juin 2022 inclusivement à l'Administration communale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture

du guichet (lundi 16h-18h / mardi 9h 30-11h) ou sur rendez-vous. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la Commune de Petit-Val ([www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch)).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration communale, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil communal vous invite à participer à une soirée publique d'informations et d'échanges organisée le 15 juin 2022 à 20h à la salle communale, Plaine Fin 17c à Sornetan.

Souboz, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Conseil communal



## Reconvilier

### Publication des résultats des votations municipales du 15 mai 2022

1. Voter un crédit d'engagement de CHF 7'300'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Une maison de l'enfance pouvant abriter l'école enfantine, l'école à journée continue et la crèche.

Oui : 300

Non : 267

Blancs : 10

#### Voie de recours

Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Il sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 30 mai 2022

Le Conseil municipal

### Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes, chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres, ainsi que des autres plantations, et de répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.

Les personnes concernées doivent se conformer au Règlement en vigueur et le non-respect des prescriptions sera sanctionné par l'autorité compétente.

L'exécution par des tiers pourrait être ordonnée et les frais facturés au contrevenant!

Nous vous remercions pour votre bienveillance vis-à-vis des usagers de la route, des piétons et pour le respect des normes réglementaires.

Reconvilier, le 30 mai 2022

Police administrative



## Saicourt

### Avis de construction

Requérant : Alfred Aeschbacher, Chemin des Moines 31, 2713 Bellelay

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Chemin des Moines 31, 2713 Bellelay

Parcelle N<sup>o</sup> : 868

Projet de construction : Installation d'une pompe à chaleur air-eau splittée et élimination de la citerne à mazout.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 25 mai 2022

Secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérant : Michael Schlappach, Champs Carnaux 2, 2732 Loveresse

Rue : Clos au Gendre 3, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 132

Projet de construction : Rénovation complète de la partie habitable. Ouverture de deux velux en toiture Est. Transformation d'une porte en fenêtre et d'une fenêtre en porte en façade Ouest et installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade Ouest.

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 LR (distance à la route communale)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Le Fuet, le 25 mai 2022

Secrétariat municipal

### Informations communales

#### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 25 avril 2022 par M. Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau : Réseau de distribution (eau source La Rouge Eau)

Traitement de l'eau : Désinfectée par UV

Lieu du prélèvement : école primaire Le Fuet et école primaire Saicourt

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli conforme aux exigences

Entérocoques conforme aux exigences

Germes aérobies, mésophiles conforme aux exigences

Degré de duresse : 26.6 °f

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du fontainier Valentin Ruch.

Les analyses de l'eau potable des autres villages peuvent être consultées sur le site internet sur Syndicat des eaux des Franches-Montagnes [www.eau-sef.ch](http://www.eau-sef.ch).

#### Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 3 juin 2022.

#### Fanfare de Loveresse - RAPPEL

La fanfare de Loveresse proposera sa traditionnelle aubade le jeudi 2 juin 2022 à 19h30 sur la place de l'arrêt de bus à Saicourt. La population est cordialement invitée. Un apéro sera servi.

Le Fuet, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Conseil municipal



## Seehof

Gemeinde Seehof

### Educateur/trice et Directeur/trice pour l'école à journée continue (EJC) taux d'occupation env. 10%

Votre mission :

- Conduite du personnel
- Gestion de la logistique des repas
- Gestion de l'administration et de la facturation
- Assurer un accompagnement de qualité aux enfants accueillis, en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Proposer des pistes d'action et les mettre en oeuvre dans l'intérêt de l'enfant
- Favoriser un lien de qualité et d'échanges avec les familles et les services externes

Votre profil :

- Être titulaire d'un diplôme socio pédagogique ou titre jugé équivalent
- Aisance dans les contacts humains
- Aptitude à travailler en équipe et avec des enfants de 4 à 16 ans
- Être parfaitement à l'aise avec les outils informatiques usuels
- Être dynamique, créatif, disponible, patient

Lieu de travail : Le Grand Val

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2022

Délai de postulation : 20 juin 2022

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Nathalie Kaempf directrice du syndicat au 032 499 90 35.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels sont à adresser par email à l'adresse suivante : [aubrymelissa@hispeed.ch](mailto:aubrymelissa@hispeed.ch).

Seehof, 30. Mai 2022

Der Gemeinderat Seehof



## Tavannes

### Mise au concours

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la vallée de Tavannes ainsi que les mandats délivrés par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois.

En raison du départ à la retraite de la titulaire, il met au concours un poste de

**Directrice / Directeur**

Taux d'occupation de 80 % à 100 %

Entrée en fonction au 1<sup>er</sup> novembre 2022 ou à convenir

Missions

Organiser et assurer le bon fonctionnement du service notamment dans le domaine des ressources humaines, la communication interne et externe, la coordination et le soutien des relations avec les partenaires, la préparation et le suivi des travaux de l'Autorité sociale, la gestion rigoureuse du budget, la coordination des activités des travailleurs sociaux et du secteur administratif.

Exigences

- Être au bénéfice d'un diplôme d'assistant(e) social(e) HES ou équivalent
- Formation complémentaire dans le domaine du management et expérience d'au moins 3 ans à la direction d'une entité sociale
- Être au bénéfice d'une expérience d'assistant(e) sociale(e) d'au moins 3 ans
- Posséder une excellente connaissance en assurances sociales

• Être à l'aise avec la gestion financière et les procédures administratives

• Posséder un sens aigu de la collaboration et une éthique favorisant le développement des collaborateurs et du soutien à la clientèle

• Maîtriser les outils informatiques

• Maîtriser la langue française, la connaissance de l'allemand étant un atout

• Être en possession d'un permis de conduire et d'un véhicule

• La connaissance du logiciel Tutoris est un atout

Offres

• Emploi dans un contexte exigeant et complexe

• Cadre de travail au sein d'une équipe motivée (environ 20 personnes)

• Possibilités de perfectionnement

• Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Martine Gallaz, directrice du Service social régional de Tavannes, au 032 482 65 70.

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, à l'att. de Madame Sofra, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch) **jusqu'au 15 juin 2022**.

Tavannes, le 19 mai 2022

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant : M. Luis Guimaro, Chemin de l'Orgerie 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet : démolition du hangar métallique et des garages (Rue de Tramelan N° 38 a, c, d et e), changement du toit du dépôt N° 38 b et construction d'un garage ainsi qu'un appartement, parcelle N° 262 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 25 mai 2022

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérant et auteur du projet : Global Service B2B SA, M. Claude-Alain Voiblet, Vie des Crêts 9, 2732 Reconvilier.

Projet : modification du projet de construction d'un immeuble à la Rue du Mont 1 sur la parcelle N° 902 en zone mixte 2, soit la construction de deux appartements supplémentaires en attique avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>  
Tavannes, 25 mai 2022

Le chef des travaux publics



## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Gluhbegovic Almedin, Rue Principale 29, 2735 Bévillard

**Auteur du projet:** Heimann Olivier Sàrl, Architecte, Rue A. Charpilloz 4, 2735 Bévillard

**Adresse du projet:** BF 706, Rue Principale 29a, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

**Description du projet:** construction d'un appartement sur le garage existant, au Nord de la parcelle

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** Centre B

**Dérogations:** art. A155 et A152 RCC

**Dépôt public:** du 25 mai au 24 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 19 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérante:** Sylvac SA, Rue du Lion d'Or 28, 2735 Malleray.

**Auteur du projet:** KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, Case postale 161, 2735 Malleray.

**Emplacement:** parcelle N° 516, au lieu-dit: «Rue du Lion d'Or 28», Malleray, commune de Valbirse.

**Projet:** installation de kardek non chauffé dans l'emprise actuelle de l'usine à travers l'avant-toit en façade Sud et fondations avec pieux.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zones:** Aa6 «Gérine II» et PéCo (art. 552 RCC).

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 mai 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

**Requérante:** Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

**Auteur du projet:** Hitz et Partner SA, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

**Emplacement:** parcelle N° 1095, au lieu-dit: «Place de la Gare 3», Malleray, commune de Valbirse.

**Projet:** suppression du mât actuel et pose d'un nouveau mât de l'installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / MRAY.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** zone mixte à ordre presque contigu HA pc.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 mai 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Des heures sans travaux domestiques bruyants

Le soleil invite volontiers à procéder aux indispensables travaux domestiques extérieurs, comme tondre le gazon. La commune rappelle toutefois que les travaux bruyants ne sont autorisés qu'entre 8h et 12h15 ainsi qu'entre 13h30 et 20h du lundi au vendredi, jusqu'à 17h seulement le samedi.

Les autorités remercient tout un chacun de respecter ces prescriptions.

Bévillard, le 23 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** Gianni Terio, Ch. des Roses 4, 2710 Tavannes

**Auteur du projet:** Gianni Terio, Ch. des Roses 4, 2710 Tavannes

**Adresse du projet:** BF 979, Rue Principale 1a, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

**Description du projet:** changement d'affectation et aménagement d'une crèche dans l'ancien appartement existant, installation d'une rampe d'accès avec main-courante et couvert de protection, création d'une terrasse-jardin sur le bâtiment existant, avec balustrade sécurisée

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** Centre B

**Dépôt public:** du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 24 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérants/maître d'ouvrage:** RX Immo SA, M. Philippe Geiser, Rue de l'Envers 29, 2605 Sonceboz

**Auteur du projet:** Geiser Philippe, architecte HES, Clos Vélez 18, 2735 Malleray

**Adresse du projet:** BF 132, Route de Moron 9, 2735 Malleray, commune de Valbirse

**Description du projet:** Changement d'affectation d'une maison familiale en 4 appartements délocalisés pour la résidence Les Sources à Sonceboz.

Transformations intérieures, pose de 2 Velux en toiture Nord et Sud, mise en conformité des portes anti-feu.

Remplacement d'une porte d'entrée au Nord-Ouest du bâtiment et ouverture d'une fenêtre au rez, en façade Nord

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** Centre A

**Dépôt public:** du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 24 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

**Requérant/maître d'ouvrage:** Salvatore Fabrizio, Grand-Rue 40, 2735 Malleray

**Auteur du projet:** Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

**Adresse du projet:** BF 1046, Grand-Rue 40, 2735 Malleray, commune de Valbirse

**Description du projet:** Construction d'une pergola sur la façade ouest du bâtiment existant

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** Centre B

**Dépôt public:** du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 24 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

**Valbirsienne – circulation perturbée**

Mercredi 8 juin, dès 18 h 30, le Groupe sportif Malleray-Bévilard organise la Valbirsienne, course pédestre 100% féminine. De ce fait, la circulation dans certaines rues de Malleray, Bévilard et Pontenet sera par moment perturbée, spécialement à Pré Rond où se tiendra la manifestation. Merci de respecter la signalisation mise en place et de votre patience.

Bévilard, le 30 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis  
du district de Moutier en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

**Calendrier des parutions 2022**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	33	29	17.08.2022	mercredi	44	40	02.11.2022	mercredi
23	22	09.06.2022	JEUDI	34	30	24.08.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi
24	23	15.06.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi
25	24	22.06.2022	mercredi	36	32	07.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
26	25	29.06.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
27	26	06.07.2022	mercredi	38	34	21.09.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
28	27	13.07.2022	mercredi	39	35	28.09.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
29		20.07.2022	SUPPRIME	40	36	05.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
30		27.07.2022	SUPPRIME	41	37	12.10.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
31		03.08.2022	SUPPRIME	42	38	19.10.2022	mercredi				
32	28	10.08.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi				

**i informations pratiques**



**Tavannes**

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Lundi à vendredi:  
9h30 à 11h45 et 15h à 17h  
Jeudi:  
9h30 à 11h45 et 15h à 18h  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

**Téléphones**

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



**Valbirse**

Administration communale  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

**Heures d'ouverture**

- Lundi . Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h . fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu - ma** 9h à 11h et 15h à 17h

**Mercredi** 15h à 17h

**Jeudi** 15h à 18h

**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h

**Ma et Me** 14h à 16h

**Jeudi** 14h à 18h

### **Police administrative:**

**Lu - ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h

**Mercredi** 15h à 16h

**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**

**Electricité. Eau 032 494 12 12**

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69